

**PROCES VERBAL ET COMPTE RENDU
DE LA REUNION EN DATE DU 09 JUILLET 2024**

| Afférents au Conseil | En exercice | Qui ont pris part à la délibération |
|-------------------------|----------------|---|
| 15 | 14 | 13 |
| | | |

Le neuf juillet de l'an deux mil vingt quatre,
à vingt heures trente minutes,
Le Conseil Municipal régulièrement convoqué, s'est réuni au
nombre prescrit par la loi,
Dans le lieu habituel de ses séances,
Sous la présidence du Maire, Monsieur Pascal SAGOT.

Etaient Présents :

Mrs Pascal SAGOT, Alain DEBUIGNY, Christian MAZIER, Philippe SAINT-AUBIN, François CAPET, Philippe MORLAIS, Manuel HANRYON, Samuel GOUEZ, Eric MILON ;
Mmes Annick LANGLOIS, Rose-Marie CRAMILLY, Annie DAMADE, Murielle QUIGNON ;

Date de convocation
02 juillet 2024

Etaient absents :

Claudine LESUEUR qui donne pouvoir à Christian MAZIER
Nadège HUARD qui donne pouvoir à Pascal SAGOT

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire déclare la séance du conseil municipal ouverte.

Secrétaire de séance : Monsieur GOUEZ Samuel est élu à l'unanimité

Le compte rendu corrigé de la séance du 14 mai 2024 et le compte-rendu du 13 juin 2024 ont été transmis aux membres du Conseil municipal.

Ils ne font l'objet d'aucune remarque et sont adoptés à l'unanimité.

DELIBERATION 2024/07/09/1

CHOIX DE L'ACQUISITION OU DE LA LOCATION D'UN BROYEUR A FLEAUX

Monsieur le Maire présente les réflexions de la commission travaux par rapport aux avantages et aux inconvénients de l'acquisition d'un broyeur à végétaux pour l'entretien des mares et plateaux.

Les avis sont partagés et ils souhaitent obtenir l'avis des conseillers municipaux.

Afin de les aider à prendre une décision, les différents devis leur ont été transmis avec la convocation pour la réunion de Conseil municipal.

Les membres du Conseil municipal, après en avoir délibéré,
Avec 8 voix pour le recours à un prestataire extérieur
3 voix pour la location d'un broyeur (courant juin)
3 voix pour l'acquisition d'un broyeur
Et 1 abstention

DECIDENT de reporter l'acquisition d'un broyeur en ayant recours à un prestataire extérieur pour l'entretien des mares et plateaux prévus cette année.

Les membres du Conseil municipal, après avoir étudié les devis des différents prestataires,
Avec 14 voix pour et 1 abstention,
VALIDENT le devis de l'entreprise AMBIANCE JARDIN pour l'entretien des mares et plateaux.

DELIBERATION 2024/07/09/2

CHOIX DU PRESTATAIRE POUR L'INSTALLATION DE LA VIDEOPROTECTION

Monsieur le Maire rappelle le diagnostic effectué par la gendarmerie en fin d'année 2023 qui faisait ressortir que la surveillance devait être principalement axée sur la protection des bâtiments publics, ainsi que sur « les points de passage obligés » (portions de route) afin d'identifier les véhicules et faciliter le travail d'enquête.

La commission travaux a étudié les différents devis et déterminé les principaux sites à surveiller ainsi que les portions de route sur lesquelles installer les caméras routières.

Les membres du Conseil municipal, après avoir pris connaissance des devis joints à la convocation et après en avoir délibéré,

Avec 12 voix pour

2 voix contre et 1 abstention,

- VALIDENT le devis de LEASE PROTECT pour l'installation et la location d'un système de vidéoprotection (2 caméras routières + 3 caméras sur bâtiments communaux) pour un loyer mensuel de 406 € HT sur 63 mois. Les frais d'adhésion et participation à l'installation s'élèvent à 640 € HT.

- AUTORISENT Monsieur le Maire à signer le contrat de location sur 63 mois et tous les documents y afférents

- AUTORISENT Monsieur le Maire à solliciter les autorisations nécessaires auprès de la Préfecture de Seine-Maritime

DELIBERATION 2024/07/09/3

ALARME POUR L'ATELIER COMMUNAL

Monsieur le Maire rappelle que les différentes brigades de gendarmerie l'informent régulièrement des vols commis sur les ateliers communaux.

Il est donc nécessaire d'installer une alarme pour notre atelier communal.

Les membres du Conseil municipal, après avoir pris connaissance des devis joints à la convocation et après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- VALIDENT le devis de VERISURE pour l'installation d'une alarme pour l'atelier communal, en optant pour un contrat de location de 36 mois pour un abonnement mensuel de 78 € HT. L'acquisition et l'installation du matériel s'élèvent à 399 € HT.

- AUTORISENT Monsieur le Maire à signer le contrat de location avec VERISURE (pour une durée de 36 mois) et tous les documents y afférents

COMMUNICATIONS DIVERSES

SECURITE DE LA RD 12

Madame Saint-Aubin et Madame Durieu souhaitent obtenir l'appui du Conseil municipal pour obtenir du Département la sécurisation de la RD 12.

Elles ont préparé une pétition qu'elles ont fait signée aux habitants du secteur de la Pommeraye.

Elles seront présentes au prochain Conseil municipal pour évoquer ce sujet.

ALLO LA GUEPE

Monsieur le Maire a été sollicité pour la signature d'une convention avec la Société Allo la Guêpe afin de participer financièrement à leur intervention sur la commune, auprès des habitants.

La Communauté de communes Inter Caux Vexin ainsi que le Département de Seine-Maritime apportent déjà leur aide financière à la destruction des nids de frelons.

Les membres du Conseil municipal émettent donc un avis défavorable à la signature d'une convention avec la société Allo la Guêpe.

BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil municipal de la demande de temps partiel effectuée par Madame Bros pour une durée de 6 mois, à raison de 15 heures par semaine.

Il s'agit d'une demande de temps partiel de droit qui peut être reconductible sur 3 ans maximum.

TRAVAUX D'ASSAINISSEMENT RUE DE MONDETOUT

Monsieur Hanryon demande si une solution a été trouvée concernant la sente piétonne Rue de Mondétour.

Monsieur le Maire lui indique que le Département a proposé une tranchée entre le chemin piéton et les riverains mais qu'il a refusé cette solution et souhaite une remise en état à l'identique.

L'entreprise SOGEA a proposé de recharger la sente en sable.

Le SIAEPA du Crevon propose de financer à 50 % la mise en place d'un caniveau.

LOGEMENT DE L'ECOLE

Monsieur Hanryon demande qu'une étude soit réalisée concernant le devenir du logement de l'école.

Le CAUE va être sollicité.

AGENCE REGIONALE DE SANTE

Madame Damade demande si nous recevons les analyses d'eau transmises par l'ARS et si nous les affichons.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à vingt et une heures et quarante minutes.